

Compte de résultat social (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2024	2023
Produits d'exploitation		1417,5	1383,2
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1086,3	1095,5
Autres prestations de services		87,8	66,1
Produits des activités annexes		15,6	9,9
Chiffre d'affaires		1189,7	1171,5
Production stockée		0,4	0,2
Production immobilisée		7,9	5,5
Subvention d'exploitation		0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		118,0	108,9
Transferts de charges	4.2	91,0	87,7
Autres produits		10,5	9,4
Charges d'exploitation		-1360,8	-1330,8
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	-500,7	-468,4
Variation de stock	4.3	12,2	0,5
Autres achats et charges externes	4.4	-298,8	-336,0
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	-67,9	-65,9
Salaires et traitements	4.6	-156,9	-141,5
Charges sociales	4.6	-68,0	-57,7
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des immobilisations		-112,3	-114,7
- provisions sur immobilisations et actif circulant		-110,8	-84,3
- provisions pour risques et charges		-11,3	-15,6
Autres charges	4.7	-46,3	-47,2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		56,7	52,4
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		259,5	205,3
Charges financières		-88,0	-74,2
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	171,5	131,1
RÉSULTAT COURANT		228,2	183,5
Produits exceptionnels		38,3	8,6
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,3	0,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		29,2	-0,7
Reprises sur provisions		8,8	9,3
Charges exceptionnelles		-12,8	-15,3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-0,2	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-3,4	-5,9
Dotations aux amortissements et aux provisions		-9,2	-9,4
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.9	25,5	-6,7
Participation des salariés		-2,2	0,0
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	-9,8	2,1
RÉSULTAT NET		241,7	178,9

Bilan social (Normes françaises)

ACTIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.24 Net	31.12.23 Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>2.2 et 3.1</i>	53,3	59,5
Droits audiovisuels		30,3	38,4
Autres immobilisations incorporelles		23,0	21,1
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2.3 et 3.2</i>	64,2	71,8
Installations techniques matériels et outillages		18,7	21,1
Autres immobilisations corporelles		43,6	47,6
Immobilisations corporelles en cours		1,9	3,1
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2.4 et 3.3</i>	828,4	828,1
Participations		593,5	593,3
Autres titres immobilisés		0,0	0,0
Prêts		0,0	0,0
Autres immobilisations financières		234,9	234,8
ACTIF IMMOBILISÉ		945,9	959,4
Stocks et en cours	<i>2.5 et 3.4</i>	83,7	71,2
Avances et acomptes versés sur commandes	<i>2.6 et 3.5.1</i>	63,9	76,3
Créances clients et comptes rattachés	<i>2.7 et 3.5.2</i>	277,9	279,6
Autres créances	<i>3.5.3</i>	452,6	376,1
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>2.8 et 3.6</i>	707,8	687,0
Charges constatées d'avance	<i>3.7</i>	9,4	9,5
ACTIF CIRCULANT		1595,3	1499,7
Ecarts de conversion actif		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		2541,2	2459,1

PASSIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.24	31.12.23
Capital		42,2	42,2
Prime d'émission		21,1	20,2
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		771,2	771,2
Report à nouveau		438,7	375,9
Résultat net de l'exercice		241,7	178,9
Provisions réglementées	2.10	21,0	20,3
CAPITAUX PROPRES	3.8	1540,2	1413,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.11 et 3.9	35,4	42,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		431,2	465,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		227,2	217,7
Dettes fiscales et sociales		164,0	148,3
Dettes sur immobilisations		4,4	8,6
Dettes diverses		136,5	161,8
Produits constatés d'avance		2,3	1,5
DETTES	3.10	965,6	1003,3
Ecart de conversion passif		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		2541,2	2459,1
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	0,0
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		431,2	465,4

Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'Euros)	31.12.24	31.12.23
1 - Opérations d'exploitation		
• Résultat de l'exercice	241,7	178,9
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	131,3	77,4
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	-26,8	5,6
Capacité d'autofinancement	346,2	261,9
• Acquisitions de programmes télévisuels ⁽²⁾	1,0	-9,1
• Amortissements et provisions de programmes télévisuels ⁽²⁾	-6,0	5,6
• Stocks	-12,6	-0,5
• Créances d'exploitation	-74,6	70,7
• Dettes d'exploitation	0,5	-30,0
• Avances nettes en provenance des tiers	12,5	21,3
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-79,2	58,0
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	267,0	319,9
2 - Opérations d'investissement		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	-118,2	-117,2
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	27,2	0,3
• Acquisitions de participations financières / actions propres	-1,9	-2,6
• Cessions/diminutions de participations financières	0,1	-1,9
• Incidence des fusions	0,1	0,0
• Variation nette des dettes sur immobilisations	-4,2	-2,5
• Variation nette des autres immobilisations financières	-0,1	0,0
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	-97,0	-123,9
3 - Opérations de financement		
• Variation des capitaux propres	0,9	0,0
• Variation nette des dettes financières	-34,1	20,4
• Dividendes mis en paiement	-116,0	-105,2
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	-149,2	-84,8
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	20,8	111,2
Trésorerie au début de l'exercice	687,0	575,8
Variation de la trésorerie	20,8	111,2
Trésorerie à la clôture de l'exercice	707,8	687,0

(1) Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de programmes télévisuels, qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées, ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1 Faits marquants

- **Cession d'une marque**

La société TF1 SA a signé le 26 septembre 2024 un accord de cession concernant l'ensemble des classes de produits et services de l'une de ses marques à l'exception de celles relatives aux activités audiovisuelles, de divertissements et à l'hôtellerie pour un prix de cession de 27,5 M€. Le prix de cession a été perçu début octobre 2024 (cf. paragraphe 4-9. Résultat exceptionnel).

- **Dépréciation de comptes courants**

Des provisions pour dépréciations relatives à des comptes courants de trésorerie de filiales intragroupe ont été comptabilisées au 31 décembre 2024 (cf. paragraphe 3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités).

- **Clôture de la liquidation de SALTO**

La clôture définitive de la liquidation de la société SALTO a été prononcée le 23 décembre 2024 (la plateforme SALTO avait mis fin à son service auprès de ses utilisateurs le 27 mars 2023).

Les coûts liés à cette opération avaient été provisionnés, à hauteur de sa quote-part, dans les comptes de TF1 SA au titre des exercices 2022 et 2023.

Un complément de dépréciation du compte courant de la filiale TF1 SPV (détentrices des titres SALTO) a été enregistré au 31 décembre 2024 pour un montant de 2,6 millions d'euros (cf paragraphe 3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités).

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2024.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Droits Audiovisuels

Les droits audiovisuels comprennent :

- les parts de coproduction de fictions,
- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne.

2-2-1-1 Parts de coproduction de fictions

Cette rubrique présente les acquisitions de parts de coproduction de fictions depuis la réglementation de 2015, réalisées en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes. Ces investissements permettent de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation desdits programmes.

Les versements de ces parts de coproduction sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement. Les acomptes versés au titre des parts de coproduction qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours. Figurent également en immobilisations en cours le montant des œuvres littéraires préalables aux contrats de coproduction.

Les parts de coproduction sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de coproduction font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-1-2 Programmes télévisuels

Cette rubrique comprend les parts de coproduction de fictions résiduelles antérieures à la réglementation de 2015, ainsi que les parts de production d'autres programmes. Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles pour

leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours à compter de la date de fin de tournage.

Les programmes sont amortis selon les mêmes règles que celles applicables aux stocks de programmes (cf. paragraphe 2-5. Stocks).

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de production ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction. Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué selon les modalités prévues au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) ou de tout autre élément représentatif de la valeur réelle des titres détenus, telle que la méthode de la quote-part de situation nette. Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-5. Stocks

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	<i>Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes</i>	<i>Séries</i>	<i>Films, téléfilms, dessins animés</i>	<i>Autres programmes</i>
- 1ère diffusion	80%	67%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	33%	50%	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadres), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2-6. Avances et acomptes

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de production de programmes télévisuels pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses ou litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf. paragraphe 5-2-1. Couverture du risque de change).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions réglementées

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage. Ces amortissements dérogatoires sont repris à la date de passage en immobilisation définitive pour les parts de coproduction et à la date de diffusion ou mise au rebut pour les programmes télévisuels.

Les amortissements dérogatoires mentionnés ci-dessus sont calculés selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1^{er} mois 20%
- 2^{ème} mois 15%
- 3^{ème} au 9^{ème} mois 5%
- 10^{ème} au 24^{ème} mois 2%

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2-11. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers de couverture pour limiter l'incidence des variations des taux d'intérêts et de change sur ses flux et, en tant que centrale de trésorerie du Groupe, pour couvrir les risques analogues de ses filiales (cf. paragraphe 5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture).

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

2-12. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-12-1. Indemnités de fin de carrière

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée en provisions pour risques et charges est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat. L'impact se situe au niveau du résultat d'exploitation sauf pour les intérêts relatifs au coût des services rendus comptabilisés en résultat financier.

2-12-2. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-13. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-14. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

3-1-1. Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
Parts de coproduction de fictions	602,5	88,7	(1,8)	21,8	711,2
Parts de coproduction de fictions en cours	23,1	12,0		(21,8)	13,3
Programmes télévisuels	1,0	1,9	(2,6)		0,3
TOTAL	626,6	102,6	(4,4)	0,0	724,8
Amortissements	01/01/2024	Augmentations	Diminutions		31/12/2024
Parts de coproduction de fictions	403,6	88,1			491,7
Programmes télévisuels	0,0	1,4	(1,4)		0,0
TOTAL	403,6	89,5	(1,4)	0,0	491,7
Provisions	01/01/2024	Augmentations	Diminutions		31/12/2024
Parts de coproduction de fictions	184,6	100,4	(82,2)		202,8
Programmes télévisuels	0,0				0,0
TOTAL	184,6	100,4	(82,2)	0,0	202,8
Valeurs nettes	38,4				30,3

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2024	Rappel 2023
Parts de coproduction de fictions	54,0	4,3		58,3	88,9
Programmes télévisuels	0,4			0,4	4,2

3-1-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
Logiciels	52,6	5,7	(0,5)	3,9	61,7
Autres immobilisations incorporelles	1,6			0,1	1,7
Immobilisations incorporelles en cours	3,6	2,5		(3,6)	2,5
TOTAL	57,8	8,2	(0,5)	0,4	65,9
Amortissements	01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
Logiciels	35,4	6,1	(0,1)		41,4
Autres immobilisations incorporelles	1,3	0,2			1,5
TOTAL	36,7	6,3	(0,1)	0,0	42,9
Valeurs nettes	21,1				23,0

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
Installations techniques et matériels	94,3	2,6	(5,8)	1,7	92,8
Autres immobilisations	92,8	5,1	(1,1)	0,8	97,6
Immobilisations en cours	3,1	1,7		(2,9)	1,9
TOTAL	190,2	9,4	(6,9)	(0,4)	192,3
Amortissements	01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2024
Installations techniques et matériels	73,2	6,7	(5,8)		74,1
Autres immobilisations	45,2	9,9	(1,1)		54,0
TOTAL	118,4	16,6	(6,9)		128,1
Valeurs nettes	71,8				64,2

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres immobilisations financières (*)	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2024	609,2	234,7	0,0	0,1	844,0
Augmentations					
- Titres de participation (Newen Studios)	1,9				1,9
- Dépôt garantie				0,1	0,1
Diminutions					
- Titres de participation (Prefas)	(0,2)				(0,2)
- Dépôt garantie					0,0
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2024	610,9	234,7	0,0	0,2	845,8
Provisions pour dépréciation					
Au 1er janvier 2024	15,9	0,0	0,0	0,0	15,9
Dotations	1,5				1,5
Reprises					0,0
Au 31 décembre 2024	17,4	0,0	0,0	0,0	17,4
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2024	593,5	234,7	0,0	0,2	828,4

(*) Mali de fusion

3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Achats de droits	Production interne	Total 2024	Rappel 2023
Stock au 1er janvier 2024	87,9	2,6	90,5	89,9
- Achats	500,6	187,2	687,8	655,9
- Consommations au titre de la diffusion	(469,6)	(186,7)	(656,3)	(634,1)
- Droits échus/réformes/reventes	(18,9)		(18,9)	(21,2)
- Consommations totales	(488,5)	(186,7)	(675,2)	(655,3)
Stock au 31 décembre 2024	100,0	3,1	103,1	90,5
Variation de stock	12,1	0,5	12,6	0,6
Provision pour dépréciation				
Au 1er janvier 2024	19,3	0,0	19,3	19,2
Dotations	10,4		10,4	8,5
Reprises	(10,3)		(10,3)	(8,4)
Au 31 décembre 2024	19,4	0,0	19,4	19,3
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024			83,7	71,2

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2024	Total 2023
Programmes et droits de télédiffusion (1)	676,6	349,1	2,5	1 028,2	1 176,0
Droits de retransmissions sportives (2)	64,2	151,3		215,5	295,7
TOTAL	740,8	500,4	2,5	1 243,7	1 471,7

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 6,6 millions d'euros sur les contrats en US dollars au 31 décembre 2024 contre 34,2 millions d'euros sur les contrats en US dollars au 31 décembre 2023.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 62,7 millions d'euros.

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2024, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 222,3 millions d'euros contre 232,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2024	Dotations	Reprise	31/12/2024
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1			0,1
Autres créances	0,0			0,0
TOTAL	0,1	0,0	0,0	0,1

3-5-5. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	0,0	0,0	0,0	0,0
Actif circulant (1)	728,8	1,8	0,0	730,6
Total	728,8	1,8	0,0	730,6

(1) comprenant les créances clients et autres créances nettes de dépréciation

3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2024	2023
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Dépôts bancaires (à vue)	8,8	15,6
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	827,1	769,3
Caisse	0,1	0,1
Régies	0,0	0,1
Disponibilités	836,0	785,1
TOTAL	836,0	785,1
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} janvier	98,1	84,1
Dotations (2)	30,1	14,0
Reprises	0,0	0,0
Au 31 décembre	128,2	98,1
VALEURS NETTES	707,8	687,0

(1) Ces comptes courants incluent :

- le placement effectué chez Bouygues Relais (s'élevant à 621,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 595,0 millions d'euros au 31 décembre 2023),
- les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés du groupe (117,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 95,3 millions d'euros en 2023),
- un compte courant relais accordé à la filiale Newen (dont le montant s'élève à 89,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 79,0 millions d'euros en 2023).

(2) La dotation de dépréciation de 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 correspond aux comptes courants de filiales intragroupe. Elle comprend la dépréciation du compte courant TF1 SPV pour un montant de 2,6 millions d'euros (cf paragraphe Faits marquants). Le solde de la provision pour dépréciation des comptes courants s'élève à 128,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 9,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 (9,5 millions d'euros au 31 décembre 2023).

3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 211 021 535 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2024	Affectation du résultat (AGM 2024)	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Capital	42,2				42,2
Prime d'émission	20,2		0,9		21,1
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	375,9	62,8			438,7
Autres réserves	771,2				771,2
Résultat de l'exercice	178,9	(178,9)	241,7		241,7
Sous total	1 392,7	(116,1)	242,6	0,0	1 519,2
Provisions réglementées	20,3		9,2	(8,5)	21,0
TOTAL	1 413,0	(116,1)	251,8	(8,5)	1 540,2
Nombre d'actions	210 897 781		123 754		211 021 535

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2024	Dotations	Reprises	31/12/2024
Droits audiovisuels	3,8	2,1	(3,8)	2,1
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,1			0,1
Logiciels et licences	16,4	7,1	(4,7)	18,8
TOTAL	20,3	9,2	(8,5)	21,0

3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées au paragraphe 2-11. ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2024	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2024
Provisions pour litiges	1,3	0,4	(0,4)	(0,3)	1,0
Provisions relatives aux sociétés apparentées	15,8	22,1	(15,8)		22,1
Provisions pour indemnités de fin de carrière	11,9	2,2	0,4	(2,5)	12,0
Provisions pour risques et charges divers	13,8	9,4	(22,5)	(0,4)	0,3
TOTAL	42,8	34,1	(38,3)	(3,2)	35,4

Les provisions pour litiges correspondent à des risques juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Au titre de l'exercice 2024, l'intégralité de la provision relative à l'accord de GEPP, comptabilisée en provisions pour risques et charges divers, a été reprise.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 12,0 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 17,7 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,7 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,381 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,50 %
- âge de départ à la retraite : 65 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3-10. Dettes

3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède des accords de tirages confirmés auprès de diverses banques d'un montant de 560 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2024 (dont 25 millions d'euros à moins d'un an et 535 millions d'euros avec une échéance comprise entre 1 et 5 ans).

3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 431,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 465,4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 95,0 millions d'euros (137,9 millions d'euros en 2023).

3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	431,2			431,2
Dettes fournisseurs	227,2			227,2
Dettes fiscales et sociales	164,0			164,0
Dettes sur immobilisations	4,4			4,4
Dettes diverses	136,0	0,5		136,5
TOTAL	962,8	0,5	0,0	963,3

3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	11,1	Dettes fournisseurs	96,3
Autres créances	25,3	Dettes fiscales et sociales	92,6
		Dettes sur immobilisations	2,3
		Dettes diverses	95,0

3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 2,3 millions d'euros sont relatifs principalement à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2023 s'élevait à 1,5 millions d'euros.

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 086,3 millions d'euros en 2024 (dont 26,0 millions d'euros réalisés à l'étranger) contre 1 095,5 millions d'euros en 2023 (dont 25,9 millions d'euros réalisés à l'étranger).

4-2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 91,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 87,7 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-3. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 488,5 millions d'euros contre 467,8 millions d'euros en 2023. Se reporter au paragraphe 3-4. Stocks et en cours.

4-4. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 80,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 106,6 millions d'euros en 2023.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 7,7 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 1,0 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 6,7 millions d'euros en 2024 contre 7,5 millions d'euros en 2023.

4-5. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 55,9 millions d'euros en 2024 contre 55,7 millions d'euros en 2023.

4-6. Salaires et traitements et charges sociales

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 4,9 millions d'euros en 2024 contre 8,0 millions d'euros en 2023.

4-7. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 45,5 millions d'euros en 2024 contre 45,3 millions d'euros en 2023.

4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	199,2	127,5
Intérêts nets versés ou reçus	26,4	18,9
Provisions nettes pour dépréciation des titres (1)	(1,5)	0,0
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(30,0)	(14,1)
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés apparentées	(22,1)	(0,4)
Écarts de change et provisions écarts de conversion	0,2	(0,1)
Autres provisions financières	(0,7)	(0,7)
Net	171,5	131,1

(1) se reporter au paragraphe 3-3. Immobilisations financières

Concernant les sociétés liées, les intérêts nets reçus s'élèvent à 25,9 millions d'euros en 2024 contre 18,3 millions d'euros en 2023.

4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles (1)	24,5	(1,3)
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles	(0,1)	(3,5)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	(0,3)	(0,1)
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières (2)	0,0	(1,9)
Divers (3)	1,4	0,1
Net	25,5	(6,7)

(1) Au 31 décembre 2024, la plus-value nette de 24,5 millions d'euros comprend la plus-value sur cession de marque mentionnée dans le paragraphe Faits marquants compensée principalement par des mises au rebut d'immobilisations incorporelles.

(2) Au 31 décembre 2023, la moins-value nette de -1,9 million d'euros correspondait à une perte de 3,3 millions d'euros constatée sur une créance d'immobilisation financière (qui avait fait l'objet d'une dépréciation en 2022) ainsi qu'à une régularisation de 1,4 million d'euros sur le prix d'une cession de titres de participation effectuée en 2022.

(3) Au 31 décembre 2024, les produits exceptionnels divers correspondent à un produit perçu dans le cadre d'une décision de justice en faveur de TF1 SA.

4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	(19,9)	(20,8)
Produit net d'impôt à percevoir des filiales	10,5	22,7
Charge/Produit d'impôt sur exercice antérieur	(0,4)	0,2
Impôt sur les sociétés	(9,8)	2,1
Résultat avant impôt et participation	253,7	176,8
Taux d'impôt apparent	-3,86%	1,19%

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de 6,6 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 53 sociétés au 31 décembre 2024.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2024.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2024 qu'en 2023, de déductions et réintégrations liées à des produits et charges non totalement fiscalisés (dividendes, plus ou moins-value long terme principalement) et de retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe notamment).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2024 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 69,7 millions d'euros.

4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base du taux applicable en 2024, à savoir 25,83 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	5,4	-
Provisions pour risques		0
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion	-	13,2

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2024, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)

	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2024	Rappel 2023
Engagements donnés					
Contrats de location simple	24,1	37,7		61,8	108,9
Contrats de transport d'images	5,6	10,6		16,2	12,5
Garanties (1)	115,0	1,8	9,2	126,0	55,0
Divers (2)	3,2			3,2	1,1
TOTAL	147,9	50,1	9,2	207,2	177,5

(en millions d'euros)

	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2024	Rappel 2023
Engagements reçus					
Contrats de location simple	24,1	37,7	0,0	61,8	108,9
Contrats de transport d'images	5,6	10,6	0,0	16,2	12,5
Divers (2)	2,6			2,6	0,7
TOTAL	32,3	48,3	0,0	80,6	122,1

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change et de taux (se reporter au paragraphe 5-2-1. Couverture du risque de change).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter au paragraphe 3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédit).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2024.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours de change :

- du fait de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

Le principe de gestion appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de changes nets découlant des opérations commerciales par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché. Les positions de change sont gérées de façon centralisée.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Au 31 décembre 2024, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 39,0 millions d'euros dont :

- 10,5 millions d'euros d'achats à terme constitués en US dollars (pour un montant de 7,8 millions d'US dollars, valorisés au taux de clôture soit 7,5 millions d'euros), en CAD (pour un montant de 3,8 millions de CAD, valorisés au taux de clôture soit 2,6 millions d'euros), et en GBP (pour un montant de 0,4 million de GBP, valorisés au taux de clôture soit 0,4 million d'euros),
- 28,5 millions d'euros de ventes à terme constituées en CHF (pour un montant de 16,0 millions de CHF, valorisés au taux de clôture soit 17,0 millions d'euros), en CAD (pour un montant de 4,2 millions de CAD valorisés au taux de clôture soit 2,8 millions d'euros), et en euros pour un montant de 8,7 millions d'euros (ayant une contre-valeur de 9,1 millions d'US dollars).

5-2-2. Couverture du risque de taux

TF1 SA n'étant pas endettée à moyen-long terme, intervient en tant qu'intermédiaire entre ses filiales et les contreparties bancaires pour mettre en place les couvertures de taux des filiales. Le principe appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers existants ou probables qui génèrent des intérêts payés ou reçus à moyen-long terme. L'objectif est de sécuriser le résultat financier futur en fixant le coût de la dette moyen-long terme par des swaps, pour des montants et des durées liées à aux actifs et passifs financiers représentatifs. Les positions de taux sont gérées de façon centralisée.

TF1 SA utilise des contrats de swap de taux pour prémunir ses filiales contre les variations des taux des emprunts contractés par ces dernières.

Au 31 décembre 2024, la contre-valeur du montant nominal global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 147,7 millions d'euros constitués :

- en CAD, pour un montant de 76,8 millions de CAD, valorisé au taux de clôture, soit 51,4 millions d'euros à échéance juin 2027, payeur taux fixe,

- en US dollars, pour un montant de 100,0 millions d'US dollars, valorisé au taux de clôture, soit 96,3 millions d'euros à échéance juin 2027 et décembre 2028, payeur taux fixe.

5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2024	2023
Employés	131	123
Agents de maîtrise	136	139
Cadres	924	887
Journalistes	279	240
Stagiaires	34	26
Intermittents	64	57
TOTAL	1 568	1 472

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2024 aux cadres dirigeants du groupe, soit les onze membres du comité exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 8,8 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 0,8 million d'euros.

Rodolphe Belmer bénéficie d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution de l'exercice 2024, refacturée par Bouygues, est de 0,8 million d'euros (y compris cotisation Urssaf).

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur

Le montant des rémunérations des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur versé au cours de l'exercice 2024 s'élève à 0,3 million d'euros.

5-7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses commissaires aux comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,7 million d'euros.

5-8. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.

5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée				En milliers d'euros							
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	51 655	100,00 %	3 038	3 038		-	1 710 928	18 043	15 000
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	32 681	100,00 %	1 768	1 768	11 105	-	28 236	248	2 600
- TF1 BUSINESS SOLUTIONS		3 000	1 499	100,00 %	3 049	3 049		-	17 357	7 243	6 000
- E-TF1		1 000	3 158	100,00%	1 000	1 000		-	234 749	15 282	30 000
- LA CHAINE INFO		4 500	2 386	100,00%	2 059	59	5 751	-	43 796	(17 435)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	4 122	100,00 %	39 052	39 052		-	70 684	2 768	6 500
- TF1 EXPANSION		269	192 265	100,00%	291 292	291 292		-	0	15 114	45 000
- MONTE CARLO PARTICIPATION		33 700	184 457	100,00%	213 827	213 827		-	22	71 549	94 000
- TF1 MANAGEMENT		40	(31)	100,00 %	80	80		-	0	(1)	-
- TF1 DISTRIBUTION		2 040	(3 710)	100,00 %	2 040	2 040	3 434	-	114 086	2 264	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	93,00%	0	0	127 972	-	209 886	(4 611)	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100		-	80 461	125	-
- NEWEN STUDIOS (*)		31 185	121 012	99,76%	39 375	39 375	239 000	-	20 378	(10 358)	-
- TF1 SPV		1 003	(84 557)	100,00%	1 003	0	86 157	-	0	(2 976)	-
- TF1 MARKETING SERVICES		40	(17 653)	100,00 %	40	40	35 648	-	0	515	-
- TF1 SOCIAL E-COMMERCE		40	10 602	100,00 %	40	40	51 697	-	0	(36 101)	-
- PREFAS 30		40	(2)	100,00 %	40	40		-	0	(2)	-
- PREFAS 31		40	(2)	100,00 %	40	40		-	0	(2)	-
- PREFAS 32		40	(2)	100,00 %	40	40		-	0	(1)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE (*)		14 880	35 835	10,80 %	44	44	-	-	94 719	2 757	100
- A1 INTERNATIONAL		nc	nc	50,00 %	12 809	0	-	-	-	-	-
- SMR6		75	9	20,00%	15	15	-	-	78	(8)	-
Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)											
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		248	(24)	2,42%	91	0	-	-	-	(66)	-
- EXTENTION TV (*)		50	672	0,004 %	2	2	2 320	-	10 047	1 269	-
- APHELIE		2	104 159	0,05 %	0	0	-	-	22 160	20 260	-
- SOFIOUEST (*)		6 062	102 843	0,0053%	19	19	-	-	1 072	(1 704)	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					610 863	594 960	563 084	0	-	-	199 200

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2023

6- Evènements postérieurs à la clôture

Néant.